Prévarication de la poste

Par JoCha

Bonjour,

Mi mai j'avais un formulaire semestrielle à retourner au Pôle emploi, donc je l'ai rempli et renvoyé par la poste et je pensais que c'était bon.

Mais vendredi dernier j'ai encore reçu ce même formulaire, donc je me suis connecté sur mon compte pour voir si le temps été passé vite ou si comme je le pensais c'était un doublon.

Sauf que j'ai vu que j'allais percevoir ~199? au lieu ~500?

Ce matin, je suis parti ce matin au Pôle Emploi et ils m'ont dit qu'ils n'avaient pas reçu mon dossier rempli.

Donc j'aimerai savoir dans le cas où ils ne me reversent pas le manque à percevoir, est-ce que j'ai un recours? Et sinon puis-je porter plainte contre la poste et espérer récupérer le reste?

En vous remerciant.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous avez adressé ce courrier en lettre suivie ? en recommandé ?
Si c'est une lettre simple et qu'elle s'est perdue, il n'y a pas de recours contre la poste.

Par JoCha

Lettre simple comme je le fais habituellement.

Près de la boîte aux lettre il y a des caméras ça ne peut pas aider?

Par morobar

Bonjour,
Près de la boîte aux lettre il y a des caméras ça ne peut pas aider?
Vous pensez sérieusement:
* que les éventuels enregistrements sont gardés à vie
* qu'on vous voit déposer une enveloppe sur laquelle on distingue parfaitement le nom du destinataire
* qu'on voit à travers l'enveloppe ce qu'elle contient

Par yapasdequoi

Le mieux c'est de trouver une solution auprès de Pole Emploi, et d'envoyer dorénavant votre formulaire par recommandé ou remise au guichet contre tampon.

Par isernon

bonjour,

vous pouvez signaler les faits à votre bureau de poste, puis si nécessaire joindre son médiateur.

voir ce lien :

[url=https://leparticulier.lefigaro.fr/article/un-colis-perdu-ou-une-lettre-non-recue-faites-une-reclamation-aupres-de-la-poste]https://leparticulier.lefigaro.fr/article/un-colis-perdu-ou-une-lettre-non-recue-faites-une-reclamation-aupres-de-la-poste[/url]

mais l'indemnisation n'est pas gagnée.

salutations